

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1720



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 12 juillet 2022

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	3
COMMISSION DES CALENDRIERS	3
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	3-5
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	6
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	6-7
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	7-8
COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 30 JUIN Relevé de décisions	8-10
COMITE DE DIRECTION DU LUNDI 11 JUILLET	10
FLASH ACTU TECHNIQUE Retour sur la JND	11

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Retrouvez la composition des poules pour les catégories Seniors DAM, CDM, Vétérans, U18, U16, U14, Seniors F D1 et Futsal pour le compte de la saison 2022/2023.

[Cliquez ici](#)

⚠ Attention, les poules de dernières divisions des U18, U16 et U14 seront réalisées à la rentrée

AGENDA 2022 / 2023 JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Le 14/07/2022

Férié - Le District sera fermé

Du 23/07/2022 au 15/08/2022 inclus

Congés d'été - Le District sera fermé



Envie de faire partie de l'aventure Paris 2024 ?

La Fédération Française de Football propose à ses licencié(e)s de candidater en avant-première sur la plateforme Paris2024 et devenir Volontaire lors des tournois de football masculins et féminins en 2024.

Les Jeux seront organisés en France du 26 juillet au 11 août 2024

Le programme est ouvert à toute personne majeure au 1er janvier 2024, licenciée et parlant anglais ou français. Etudiants, actifs, retraités, personnes en situation de handicap, tout le monde peut postuler pour faire de Paris 2024 une expérience inoubliable. Il est nécessaire d'être disponible au moins 10 jours consécutifs.

*La date de clôture des inscriptions
pour la FFF
est le 31 juillet 2022.*

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)



ORANGE
ET
LE FOOT AMATEUR

La Fédération Française de Football et son partenaire Orange se positionnent depuis toujours comme **une entreprise engagée au service de l'intérêt collectif**.

Cette ambition se traduit au quotidien dans l'activité des 15 000 clubs de la Fédération avec l'utilisation du **Programme Éducatif Fédéral**. Cet outil éducatif permet en effet aux clubs de **sensibiliser les jeunes pratiquants sur des thématiques environnementales et sociétales** pour faire de nos joueuses et joueurs des citoyens vertueux.

Aujourd'hui, alors que le digital est devenu incontournable, notre partenaire Orange, leader européen des télécommunications, s'affirme comme **un acteur de confiance qui donne à chacune et à chacun les clés d'un monde numérique responsable**.

C'est dans cette optique que la **thématique de « l'Éducation au numérique »** a été développée en association collaboration avec Orange et l'association Play International.

Ces nouveaux outils mis à disposition des clubs dans le cadre du PEF ont pour objectif de faire comprendre l'importance d'adopter un **comportement numérique responsable** et de développer des repères pour une **meilleure utilisation d'Internet**.

Structurée sous forme d'exercices terrains suivis d'un temps d'échange et de débat, cette sensibilisation amène l'enfant à se questionner, à comprendre que les droits et les devoirs sont les mêmes au quotidien et en ligne ainsi qu'à mesurer les différences entre le réel et le virtuel, entre l'authentique et le superficiel...

Pour accéder au site F.F.F., [Cliquez ici](#)

Pour accéder au site P.E.F., [Cliquez ici](#)

Pour consulter le replay, [Cliquez ici](#)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 11 juillet 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MONTÉES / DESCENTES SENIORS DAM

■ Suite à l'information de la Ligue de Paris, reçue le 11 juillet 2022, indiquant que MARLY LE ROI US 1 était descendant de R3, la Commission modifie les descendants de SENIORS DAM comme suit et en application de l'article 13.9 du RS DYF :

Descendants supplémentaires

D1 : BUCHELOISE AS 1
D2 : VELIZY ASC 1
D3 : LIMAY ALJ 2
D4 : GUYANCOURT ES 2

■ Suite au forfait général de CROISSY US 1 en D3A en ayant joué moins de matches sur la saison, l'équipe est rétrogradée en dernière division pour la saison 2022/2023 (Article 23 RS DYF).

Par conséquent, en application de l'article 13.10 du RS DYF, la Commission pourvoit à la vacance de CROISSY en D4 en repêchant l'équipe de GUYANCOURT ES 2.

U18

■ Suite à l'information de la Ligue de Paris, reçue le 11 juillet 2022 indiquant que MAUREPAS AS 1 était descendant de R3, la Commission modifie les montants de U18 comme suit :

Annulation des montants supplémentaires

D2 : BOIS D'ARCY AS 1
D3 : RAMBOUILLET FC 2

MODIFICATIONS CDM

■ Suite au non réengagement de l'équipe de FEUCHEROLLES USA pour la saison 2022/2023, la Commission désigne TRIEL AC 5 comme montant administratif.

U16

■ Suite au non réengagement de l'équipe de MANTES YVLINES AFC en U18D3A pour la saison 2022/2023, la Commission désigne MAGNANVILLE LIONS 1 comme montant administratif.

INFORMATIONS CDPME SENIORS

D2

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de HARDRICOURT US & CHATOU AS puis ELANCOURT OSC & TRAPPES ES.

D4

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de TRIEL AC & VAUXOISE ES puis ELANCOURT OSC & TRAPPES ES.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 8 juillet 2022

Présents : Madame Cécile BESSIERE, Messieurs Brice PARINET (Président de séance), Jean-Pierre PLANQUE (Secrétaire de séance), Patrick CASSASSUS, Guillaume DANGLADE, Philippe DEBEAUPUIS, Gabriel HENRY, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **M. Mohamed BELLOUK** (licence n° 1415322997) en date du 27 juin 2022, qui souhaite prendre une année sabbatique pour l'arbitrage des compétitions de football à 11 au titre de la saison 2022-2023.

La Commission l'informe que pour solliciter un congé sabbatique, qui est la résultante d'une décision administrative en relation avec le Statut de l'Arbitrage, l'arbitre doit avoir au préalable validé la procédure de renouvellement qui comprend la demande de licence et l'envoi du dossier médical pour la saison 2022-2023.

En l'absence de renouvellement au titre de la saison 2022-2023, la Commission ne peut pas statuer sur la demande de congé sabbatique.

Transmet la présente information à l'intéressé afin de régulariser sa situation. Par la suite, la Commission se prononcera sur la demande de congé sabbatique.

- Courrier de **M. Raunald BAO** (licence n° 2388070681, club Portugais de Plaisir) en date du 23 juin 2022, qui souhaite devenir arbitre assistant.

La Commission accède à la demande de l'intéressé. Celui-ci sera classé AAD2 pour la saison 2022-2023.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club.

- Courrier de **M. Cyrille GARRIDO** (licence n° 2348056117, club FC Villepreux) en date du 1^{er} juillet 2022, qui souhaite devenir arbitre assistant.

La Commission accède à la demande de l'intéressé. Celui-ci sera classé AAD2 pour la saison 2022-2023.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club.

- Courrier de **Mme Stéphanie LECERF** (licence n° 9603081231, club FC Voisins) en date du 28 juin 2022, qui souhaite arbitrer les matchs U14 le samedi après-midi.

La Commission accède à la demande de l'intéressée pour arbitrer le samedi après-midi pendant la saison 2022-2023. Celle-ci arbitrera les matchs Seniors Féminines.

Transmet la présente information à l'intéressée ainsi qu'à son club.

- Courrier de **M. Serge NKOT BECTARTE** (licence n° 2338142255, club FC Mantois 78) en date du 26 juin 2022, qui souhaite arbitrer le dimanche après-midi au lieu du dimanche matin.

La Commission ne peut accéder à la demande de l'intéressé.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club.

- Courrier de **M. Erwan BEMBE** (licence n° 2548001300, club AS Meudon) en date du 1er juillet 2022, qui souhaite arbitrer le samedi après-midi.

La Commission accède à la demande de l'intéressé pour la saison 2022-2023.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club.

AUDITION

Audition de l'officiel en raison de son absence pour officier sur la rencontre de Finale Coupe des Yvelines Senior Féminine en date du 11 juin 2022.

La Commission prend note de l'absence excusée de l'officiel

Après lecture des courriers de Mme Cécile BESSIERE et de Mme DE ALMEIDA Marina ;

Après audition de Mme Cécile BESSIERE et de M. Stéphane PILLEMONT, tous deux désignés par la C.D.A pour encadrer ces finales ;

Après lecture du courrier adressé par l'officiel à la C.D.A,

La Commission après études des pièces versées au dossier :

Considérant que l'officiel était désigné par la C.D.A sur la rencontre susnommée ;

Considérant que l'officiel pouvait consulter cette désignation dans son espace officiel ;

Considérant que l'officiel avait informé de vive voix le Président de la C.D.A qu'il ne pouvait officier que sur la rencontre de Finale de Coupe des Yvelines Senior Féminine, ayant d'autres fonctions sur les autres finales se déroulant le 11 juin 2022;

Considérant que l'officiel a donc été désigné dans ce sens sur cette rencontre ;

Considérant que l'officiel, contrairement à ce qu'il affirme, n'a demandé ni à Mme BESSIERE, ni à M. PILLEMONT de désigner de quatrième arbitre pour pallier sa potentielle absence ;

Considérant qu'il est du ressort de la C.D.A de désigner les arbitres et éventuellement un arbitre remplaçant, et non de celui de l'officiel ;

Considérant que l'officiel n'avait pas saisi d'indisponibilité en date et heure de la rencontre susnommée ;

Considérant que la désignation sur sa finale et sa fonction d'arbitre sont prioritaires sur les autres fonctions de l'officiel, dès lors qu'il ne s'est pas mis en indisponibilité pour sa fonction d'arbitre ;

Considérant que l'officiel n'a pas honoré sa désignation ;

Considérant que la désignation de l'officiel sur cette finale était un honneur qui lui était fait et non l'inverse ;

Considérant que l'officiel, en n'honorant pas cette désignation a mis en difficulté son équipe arbitrale et jeté le discrédit sur la fonction d'arbitre ce qui constitue un facteur aggravant ;

Considérant que le règlement intérieur de la Commission prévoit dans son annexe 3 que :

III - Consultation des Désignations

Sur Internet (www.fff.fr) :

« Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19 h 00. »

Considérant qu'un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A,

Considérant que cette absence à la rencontre n'est pas due à un cas de force majeure mais bien à une négligence qui nuit à l'image du corps arbitral départemental,

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission décide d'infliger trois mois de non-désignation de toutes compétitions à compter du lundi 11 juillet 2022. En conséquence, l'officiel n'est pas désigné du lundi 11 juillet 2022 au mardi 11 octobre 2022 inclus. Transmet une copie de la présente décision au club d'affiliation de l'officielle (FC VOISINS LE BRETONNEUX)

Mme BESSIERE, M. HENRY et M. PILLEMONT n'ont pas assisté aux débats et délibérations.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Commission plénière du 8 juillet 2022

Président : Brice PARINET

Présents : Sébastien BETHUNE, Miloud BOUTOUBA, Patrick CASSASSUS, Jean-Philippe CLAMEN, Guillaume DANGLADE, Philippe DEBEAUPUIS, Gael DELOIRIE, Félicien GAZON, Gabriel HENRY, Mustapha JINAMI, Steven LLEWELLYN, Laurent MILORIAUX, Jean-Pierre PLANQUE (secrétaire de séance), Philippe PELLAN, Stéphane PILLEMONT, Didier VALSAQUE et Lotfi ZARKA

Assistent : Antonin AGRISSE, Daniel CHABOT (C.T.R.A) Sébastien D'ORIANO (Président de l'UNAF 78) et Laurent TESSIER (Président de la C.D.P.A)

Absences excusées : Solène BEAUFILS, Thomas DELASSUS, Julien MAMET, Laurent MILORIAUX et Victor SIMON,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président ouvre la séance, il en profite pour remercier les participants de leur présence. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Monsieur Jean-Pierre PLANQUE est désigné Secrétaire de séance.

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la C.D.A, Mesdames BEAUFILS et BESSIERE ainsi que Messieurs DELOIRIE et MAMET. Il les remercie par avance pour leur investissement au service de l'arbitrage et du Football yvelinois.

INFORMATION DU PRÉSIDENT

Brice PARINET informe les membres de la Commission du décès du Président de l'O.F.C Les MUREAUX, Jean-François Mendy. Il revient sur son œuvre au service du club Muriautain, de la ville des Mureaux et du Football francilien. Les membres de la Commission présentent leurs sincères condoléances à sa famille, ses proches et aux licenciés du Club des Mureaux.

Le Président informe la Commission de la démission du Président de la C.R.A Daniel GALLETTI, pour des raisons personnelles. Il confie avoir été contacté par Hugues DEFREL, actuel Président de la C.D.A de la Seine Saint-Denis, qui devrait être nommé comme successeur.

La C.D.A souhaite une pleine et entière réussite à M. DEFREL dans sa nouvelle fonction.

M. Guillaume DANGLADE (VILLEPREUX FC) et **M. Mathis FAUCHON** (F.C RAMBOUILLET) ont respectivement été reçu à l'examen théorique des concours fédéraux Fédéral 4 et Jeune Arbitre de la Fédération. M. FAUCHON a notamment pris la 12^e place sur 79 candidats. Ces deux arbitres seront donc observés sur les terrains de National 2 et de Championnat U17 National la saison prochaine pour accéder au titre d'arbitre de la Fédération.

INTERVENTION DES PERSONNALITÉS INVITÉES

Daniel CHABOT, Conseiller Technique Régional en Arbitrage fait le point sur les échéances de l'arbitrage régional.

POINT SUR LES EFFECTIFS

Au 27 juin 2022, la C.D.A comptait 326 Arbitres, **soit une hausse de 16.85%** par rapport à la saison passée (279 arbitres en 2021). Par rapport à la saison pré-covid, les effectifs sont en chute de 1.51% (331 arbitres) On peut néanmoins dire que les effectifs sont stabilisés. Avec la 5^{ème} formation initiale, le District des Yvelines pourrait compter 338 arbitres ce qui constituerait un record.

A titre de comparaison, la Fédération Française de Football compte actuellement 21 612 soit **5.29%** de plus que l'année dernière, date à date, mais -10.26% par rapport à l'année pré-covid. De même, la L.P.I.F.F compte 2 201 arbitres au 27 juin 2022 soit une hausse de 17,01% par rapport à la saison passée mais **une baisse de 8,79%** par rapport à la saison pré-covid. **En somme, si la Ligue et la Fédération gagnent des arbitres par rapport à la saison passée, ils n'ont pas retrouvé leur effectif pré-covid, contrairement au District des Yvelines.**

BILAN DE LA SAISON

Les responsables de chaque pôle de la Commission présentent le bilan de leurs actions. Il est notamment fait le point sur la formation, l'administratif, les désignations, les observations, les bonus et malus des arbitres.

COMPOSITION DE LA C.D.A

Brice PARINET présente le nouvel organigramme de la C.D.A.

Composition du bureau de la C.D.A : Brice PARINET (Président), Miloud BOUTOUBA (Président Délégué), Patrick CASSASSUS (Vice-président), Philippe DEBEAUPUIS (Vice-président), Thomas DELASSUS (Secrétaire), Gabriel HENRY (Vice-président Délégué), Jean-Pierre PLANQUE (Secrétaire-adjoint), Victor Simon (Arbitre élu au sein du Comité de Direction), Didier VALSAQUE (Vice-président) et Jean-Pierre MEURILLON (représentant du Comité de Direction).

Composition de la C.D.A : Yoann BENOIT, **Cécile BESSIERE**, Sébastien BETHUNE, Jean-Philippe CLAMEN, Guillaume

DANGLADE, **Gael DELOIRIE**, Vincent DUBOURDIEU, Félicien GAZON, Gabriel HENRY, Mustapha JINAMI, Steven LLEWELLYN, **Julien MAMET**, Laurent MILORIAUX, Philippe PELLAN, Stéphane PILLEMONT, Pascal POUPEAU, Victor SIMON et Lotfi ZARKA.

Invités permanents en C.D.A (membres associés) :

- le Président de l'UNAF 78 : Sébastien D'ORIANO
- le Président de la Commission du Football d'Animation : Laurent VIMONT
- le Président de la Commission du Football en Milieu Scolaire : Jean-Denis POITOU
- le Président de la Commission du Football Féminin : Jean-François DUPONT
- Au titre de responsable de la Section sportive du Collège Jules Verne aux Mureaux : **Solène BEAUFILS**
- Le Président de la C.D.P.A

Equipe Technique Départementale En Arbitrage (E.T.D.A) :

- Formation et perfectionnement : Patrick CASSASSUS
- Formation initiale accélérée : Gabriel HENRY
- Arbitrage féminin : Cécile BESSIERE
- Arbitres assistants : Pascal POUPEAU
- Football diversifié : Sébastien BETHUNE
- Suivi des talents Pôle Espoirs : Guillaume DANGLADE
- Jeunes arbitres : Victor SIMON
- Très jeunes arbitres : Julien MAMET
- Formation des observateurs : Félicien GAZON
- Préparation athlétique : Vincent DUBOURDIEU

LES REPRÉSENTANTS DE LA C.D.A EN COMMISSIONS :

- Commission de Discipline : Philippe PELLAN, Lotfi ZARKA (suppléant).
- Commission d'Appel Départementale : Philippe DEBEAUPUIS, Gael DELOIRIE (suppléant).
- Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif : Thomas DELASSUS.
- Commission Départementale Prévention, Médiation Education : Brice PARINET.
- Commission Formation : Patrick CASSASSUS.
- Commission Technique : Félicien GAZON.
- Commission Football Diversifié : Sébastien BETHUNE.
- Commission de Football d'Animation : Julien MAMET, Cécile BESSIERE, Stéphane PILLEMONT Laurent MILORIAUX (suppléants).
- Commission d'Organisation des Compétitions : Stéphane PILLEMONT.

- Commission du Statut de l'Arbitrage : Miloud BOUTOUBA, Philippe DEBEAUPUIS.
- Commission du Football Féminin : Cécile BESSIERE

CALENDRIER DES ACTIONS DE LA C.D.A

Le Président revient sur les actions de la C.D.A :

- ✓ Dimanche 4 septembre 2022 : stage de début de saison seniorS
- ✓ Mercredi 14 septembre 2022 : réunion de début de saison des Jeunes arbitres
- ✓ Jeudi 15 septembre 2022 : réunion de début de saison des Arbitres Football Diversifié
- ✓ Mercredi 21 septembre 2022 : réunion de début de saison des observateurs
- ✓ Mercredi 5 octobre 2022 : réunion de début de saison des arbitres Futsal
- ✓ Samedi 19 novembre 2022 : stage supérieur des arbitres seniors (D1-D2-D3)
- ✓ Samedi 25 mars 2022 : stage de formation continue (volontariat)
- ✓ Samedi 23 avril 2022 : stage Arbitres Futsal

FIDÉLISATION DES ARBITRES

Brice PARINET présente les 30 mesures pour dynamiser l'arbitrage amateur. Il évoque la mise en place d'un certain nombre d'entre elles comme notamment la composition de duo d'arbitres qui sera appliquée la saison prochaine en D1 et D2. Il revient aussi sur le rôle de la C.D.P.A et la tâche qui sera la sienne la saison prochaine en vue de fidéliser les arbitres. Il remercie, enfin, Laurent Tessier pour son travail à la tête de la C.D.P.A, pour l'ensemble de son œuvre au service des arbitres, des Clubs et du Football yvelinois.

QUESTIONS DIVERSES

Brice PARINET : revient sur les repêchages de deux arbitres seniors qui avaient été remis à disposition de leur District, ce qui entraîne l'ajustement suivant au niveau des affectations des arbitres :

- Messieurs HENNEBICK et REIS RODRIGUES sont promus Arbitre D1
- Monsieur NOURESSALAH A. est promu Arbitre D2
- Monsieur BOISRAMÉ est promu Arbitre D3

Ces promotions accélérées sont arrêtées sur recommandation de M. JINAMI, responsable de ce dossier.

Mustapha JINAMI : « En vue de la réunion de début de saison, serait-il possible d'organiser un atelier arbitre assistant pour les arbitres de D3 et D4 ? » La Commission approuve cette proposition.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 11 juillet 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS CRITERIUM ESPOIRS

Suite à l'ouverture des engagements pour les dispositifs Espoirs U10-U13 (uniquement), nous vous communiquons ci-joint la liste des clubs ayant émis le souhait de participer à l'un et/ou l'autre des dispositifs en 2022/2023.

Passons désormais à la 2^{ème} étape et la déclaration de votre encadrement. Ci-dessous, deux nouveaux liens pour renseigner toutes les informations de vos éducateurs/animateurs.

Merci de le compléter pour le **mardi 16 août au plus tard**, la Commission étudiera ensuite vos candidatures avant des le valider ou non.

- Critérium Espoirs U10/U11 : [Cliquez ici](#)
- Critérium Espoirs U12/U13 : [Cliquez ici](#)

Quant à ceux qui n'ont pas encore fait la démarche de s'engager, vous pouvez le faire directement sur les liens ci-dessus.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U8-U9

Plateaux U8 du 11/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative
870 101 : TRAPPES ES

Fiche équipe
870 101 : TRAPPES ES
870 104 : ELANCOURT OSC, JOUY EN JOSAS AS
870 105 : VAUXOISE ES, MANTES YVELINES AFC, MANTES USC
870 106 : SARTROUVILLE ES, ETANG ST NOM ES
870 107 : VILLEPREUX FC, MAULOISE US

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT À 8

Plateaux du 04/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative
303 : VOISINS FC

307 : FONTENAY ST PÈRE AS
311 : CROISSY US

Fiche équipe

301 : POISSY AS & SARTROUVILLE ES
303 : VOISINS FC, TRAPPES ES & ELANCOURT OSC
305 : BOUGIVAL, CHANTELOUP, TRIEL AC
307 : FONTENAY ST PÈRE AS, GUERVILLE, HOUDANAISE
310 : MAGNY 78 FC, VESGRE AS, ST CYR AFC
311 : CROISSY US, CHESNAY, CELLOIS,

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 04/06/22

Annulation amende infligée YF 1719

61253 BONNIERES FRÉNEUSE 2
61602 ANDRESY F.C. 1

U13 ESPOIRS

Plateaux du 11/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

U12

MONTESSON US
CARRIERES GRE AS
TRAPPES ES

U13

LIMAY ALJ 1 / ST GERMAIN FC 1
PLAISIROIS FO 1 / MONTESSON US 1
CARRIERES S/S US 1 / ACHERES CS 1
PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES GRE AS 1

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du Lundi 11 juillet 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS CRITERIUMS FOOT A 8

L'engagement au critérium U11F à 8 est possible par mail, la plateforme dédiée ne permettant pas d'inscrire vos équipes pour cette catégorie.

Tous les engagements sont modifiables jusqu'au 4 septembre 2022 uniquement par mail.

➤ **U11F À 8 :**
MONTIGNY LE BX A.S.
VOISINS FC (2 équipes)

➤ **U13F à 8 :**
ACHERES CS
BAILLY NOISY SFC
ELANCOURT O.S.C.
FONTENAY LE FLEURY FC
GUYANCOURT E.S.
MANTOIS 78 F.C.
MARLY LE ROI US
MONTIGNY LE BX A.S.
PARIS ST GERMAIN F.C.
PLAISIROIS FO
PORTES IDF FF
RAMBOUILLET FC
TRAPPES E.S.
VOISINS FC (2 équipes)

➤ **U15F à 8 :**
ELANCOURT O.S.C.
FONTENAY LE FLEURY FC
FOURQUEUX OMS
GUYANCOURT E.S.
HOUDANAISE REGION
MANTOIS 78 F.C.
MARLY LE ROI US
PLAISIROIS FO
PORTES IDF FF
VIROFLAY USM
VOISINS F.C.

➤ **U18F à 8 :**
ACHERES CS
CHESNAY 78 FC
FONTENAY LE FLEURY FC
FOURQUEUX OMS

HOUDANAISE REGION
PORTES IDF FF
VESINET SCI
VIROFLAY USM
VOISINS F.C.

➤ **SENIORS F à 8 :**
ANDRESY FC
BEYNES FC
BOUAFLE FLINS ENT
BUC AO
FEUCHEROLLES USA
GARGENVILLE STADE
GUYANCOURT E.S.
HOUDANAISE REGION
MAURECOURT FC
MESNIL ST DENIS ASL
PERRAY FOOT ES
PLAISIROIS FO
PORTES IDF FF
VELIZY ASC
VOISINS FC (2 équipes)

➤ **SENIORS F à 11 (D1) :**
BUC AO
CARRIERES SUR SEINE US
CHATOU AS
CROISSY US
ELANCOURT O.S.C.
HOUILLES AC
LOUVECIENNES AS
RAMBOUILLET FC
ROSNY/SEINE C.S.M.
ST ARNOULT US
SARTROUVILLE F.C.
VERSAILLES 78 F.C.
VIROFLAY USM

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 28 Juin 2022

Présents : M. Laurent HOUIN (Comité de Direction), Laurent TESSIER, François VENIEN, Paul DRAY

Excusés : MM Philippe DEBEAUPUIS, Victor SIMON (Représentant élu des arbitres au Comité de Direction), Miloud BOUTOUBA, Francis VENIEN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

**Situation des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage,
arrêté au 15 Juin 2022**

SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont, cette saison, en infraction avec le Statut de l'arbitrage. Ils sont par conséquent passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

SANCTIONS FINANCIERES

Les clubs ci-après sont sujets aux dispositions spécifiques adoptées lors du Comité de direction du 19 juin 1990

2ème ANNEE D'INFRACTION

LES BOUGAINVILLEES AFDOM (532340) – VET D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€
LE VESINET F.C. (581440) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€
SERBIE 78 U.S. (551934) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 60 €

3ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

POIGNY LA FORET U.S. (530254) – VET D2 – (Manque 1 arbitre) Amende 90€

4ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

CERNAY LA VILLE A.S. (531100) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 120€

SANCTIONS SPORTIVES Applicables à la saison 2022/2023

1ère ANNEE D'INFRACTION

MOINS 2 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2022/2023

BONNIERES FRENEUSE F.C. (590310) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30 €
BOIS D'ARCY A.S. (511721) – SENIORS D1 – (Manque 2 arbitres) Amende 240€
CARRIERES GRESILLONS A.S. (518199) – SENIORS D1 – (Manque 2 arbitres) Amende 240€
CHANTELOUP LES VIGNES U.S. (529719) – SENIORS D2 – (Manque 1 arbitre) Amende 30 €
HOUDAN REGION F.C. (542759) – SENIORS D2 – (Manque 2 arbitres) Amende 90 €
MESNIL E ROI A.S. (528461) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30 €
ST GERMAIN EN LAYE F.C. (550196) – SENIORS D3 (Manque 1 arbitre) Amende 30 €
VALLEE 78 F.C. (500737) – SENIORS D1 (Manque 1 arbitre) Amende 120 €

2ème ANNEE D'INFRACTION

MOINS 4 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2022/2023

ACHERES BENFICA AP (528469) – CDM D1 - (Manque 1 arbitre) Amende 60 €
GARGENVILLE STADE (517864) – SENIORS D1 – (Manque 3 arbitres) Amende 720 €
JOUY EN JOSAS U.S. (520522) – SENIORS D3 – (Manque 2 arbitres) Amende 120 €
MEZIERES A.J. (545527) – SENIORS D3 – (Manque 2 arbitres) Amende 120 €

JOUEURS (S) MUTE (S) SUPPLEMENTAIRES (S)

Article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toute les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 Juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District. »

Liste des clubs pouvant prétendre à aligner en équipe seniors DAM pour la saison 2022 / 2023 1 (un) ou 2 (deux) joueur (s) supplémentaire(s) titulaire(s) d'une licence frappée du cachet « Mutation ». Si vous souhaitez porter le(s) joueur(s) « Mutation » supplémentaire à une autre catégorie, il est nécessaire d'en informer par écrit le District.

1 MUTE SUPPLEMENTAIRE

. ECQUEVILLY E.F.C.
. ELANCOURT O.S.C.
. GUYANCOURT E.S.
. MAULOISE U.S.
. MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S.
. RAMBOUILLET YVELINES F.C.
. VAUXOISE E.S.
. VIROFLAY U.S.M.
. YVELINES U.S.

2 MUTES SUPPLEMENTAIRES

. CELLOIS C.S.
. CROISSY U.S.
. EPONE U.S.B.
. LES CLAYES SOUS BOIS U.S.M.
. LE MESNIL ST DENIS A.S.L.
. PLAISIROIS F.O.
. VELIZY A.S.C.

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 30 JUIN 2022

RELEVÉ DE DECISIONS

➤ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 19/5, au siège du District : **Formation aux Gestes qui sauvent**, organisée par le District pour les **Arbitres, les Educateurs et Commissaires du District**
- ✓ le 21/5, au siège du District : **Stage supérieur des Arbitres de District**
- ✓ le 21/5, à PLAISIR : **Plateau final départemental du Challenge Régional U 11**, à l'issue duquel 2 équipes U 11 G et 1 équipe U 11 F se sont qualifiées pour la **Finale Régionale**, le 25/6, à VILLEPARISIS. Il s'agit, pour les U 11 G, du **PARIS SAINT-GERMAIN** et du **F.C. MANTOIS 78** et pour les U 11 F, du **PARIS SAINT-GERMAIN**.
- ✓ le 23/5, par vote électronique : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 26/5, à CARRIERES-SUR-SEINE : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le 28/5, au siège du District : **Réunion des Délégués**
Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, la police nationale, la gendarmerie nationale, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines **de sessions de prévention des violences sexuelles dans le sport** : le 1^{er}/6, à MAUREPAS, le 9/6 à HOUDAN et le 30/6 à TRAPPES
- ✓ le 28/5, à Morfondé : **Remise de dotations aux clubs bénéficiaires des opérations « Foot Féminin, c'est déjà un But », « Top Futsal » et « Solidarité Clubs » 2022**
- ✓ le 2/6, au siège du District : **Réunion relative aux suites à donner aux échanges qui ont eu lieu le 23/10/2021 entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et Vice-Présidents des Commissions du District**
- ✓ le 2/6, en visioconférence : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**
- ✓ le 4/6, à BEYNES : **Inauguration du terrain synthétique Laura GEORGES, au stade de Mortemai**
- ✓ les 4 et 5/6, à CAPBRETON (Landes) : **Finales Nationales du Festival Foot U 13 Pitch**.
- ✓ A noter que l'équipe U 13 F du **PARIS SAINT-GERMAIN** s'est classée à la 3^{ème} place.
- ✓ le 7/6 : **Comité de Direction de la Ligue**.
- ✓ Le Président Jean-Pierre MEURILLON a voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2/5/2022, du fait que ce procès-verbal n'indiquait pas qu'il avait voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28/3/2022.

- ✓ le 9/6, aux MUREAUX : **Remise des écussons de la classe Arbitrage du Collège Jules Verne**, dans le cadre d'une cérémonie de la citoyenneté
- ✓ le 10/6, au stade municipal de CONDE-SUR-VESGRE : **Initiation à la pratique du Foot en marchant**
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
. le 11/6, à MARLY-LE-ROI, en partenariat avec la Ville de MARLY-LE-ROI : **Réunion d'information sur le thème « Les clefs pour attirer, recruter et fidéliser vos bénévoles »**
. le 28/6, en visioconférence : **Réunion d'information sur le thème « Présentation du logiciel Stimul Asso : logiciel simple et pratique de gestion associative »**
Il s'agissait d'échanger sur les désagréments pouvant être rencontrés dans la gestion d'une association quel que soit le sujet (secrétariat, comptabilité, gestion des adhérents, communication, etc.). A été présenté à cette occasion le logiciel qui a été conçu pour faciliter le quotidien des dirigeants d'association
- ✓ le 11/6 : **Journée du Football Féminin, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**. L'événement était composé de plateaux et de diverses animations dans la matinée pour les joueuses de U 6 F à U 13 F, suivies, dans l'après-midi, des Finales des Coupes des Yvelines Féminines.
- ✓ le 14/6 : **Réunion de la Commission dédiée à l'examen des demandes de subvention de l'Agence Nationale du Sport**
A noter que le montant total attribué aux clubs Yvelinois est passé de 41 121 € (13 clubs bénéficiaires) à 33 102 € (12 clubs demandeurs), soit une **baisse de 19,50 %**.
- ✓ le 15/6, au siège du District : **Réunion de formation à destination des Référénts en arbitrage**
- ✓ le 17/6, à NICE : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur et Assemblée Fédérale**.
- ✓ Parmi les textes qui étaient proposés à l'Assemblée Fédérale, figuraient notamment :
- les modifications à apporter à un certain nombre d'articles des Règlements Fédéraux relatifs aux **délais de procédure** où il n'est plus question de **jours francs**, mais de **jours calendaires**.
- la modification suivante à l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant le **nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match lors des matches de jeunes**.
1. a) Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes~~, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux.
b) pour les pratiques à effectif réduit **des catégories U 19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux.
c) **Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé**

de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des Règlements Généraux.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

Les clubs Yvelinois ont été aussitôt informés de ce que l'Assemblée Fédérale avait adopté ces modifications réglementaires.

- ✓ le 25/6, au Domaine de la Cour Roland à VELIZY : **50 ans de l'A.S.C. VELIZY**
- ✓ les 24 et 25/6, à CLAIREFONTAINE : **Travaux du Groupe de travail « Performances 2024, Dynamiser l'arbitrage amateur », sur les mesures proposées au Comité Exécutif de la Fédération en ce qui concerne l'arbitrage amateur**
Les Présidents de Commissions de District de l'Arbitrage ont participé à ces échanges.
- ✓ le 29/6, dans les locaux de Profession Sport et Vie Associative 78, à TRAPPES : **« After Asso » permettant d'échanger sur la question de la place des femmes dans les associations**
- ✓ le 29/6, au siège du District du Val de Marne : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ **Les remises des Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole 2020 / 2021 :**
 - . le 15/6, à l'**O.S.C. ELANCOURT** (Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole - niveau **Excellence** et Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines - niveau **Or**)
 - . le 28/6, au **HOUILLES A.C.** (Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole - niveau **Excellence**)
 - . le 29/6, à l'**U.S. CARRIERES-SUR-SEINE** (Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole - niveau **Espoir** et Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines - niveau **Argent**)

➤ **LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 27/6/2022**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON avait demandé que le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 7/6/2022 soit modifié à propos de son intervention concernant :

. les conséquences sur les textes régionaux des modifications apportées au Statut de l'Arbitrage par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021 (**droit de mutation des Arbitres pour lequel la F.F.F. devait être interrogée, Arbitre de club, Valorisation de la fonction de Référent en Arbitrage**).

. **le fait que certaines obligations du Statut Régional de l'Arbitrage ne sont pas conformes au Statut Fédéral (nombre d'arbitres majeurs, d'arbitres féminines ou d'arbitres formés et reçus avant le 31 janvier de la saison en cours, obligations des clubs du Championnat de France Futsal de D 1).**

. **les 30 actions concrètes qui ont été validées le 20/5 par le**

Comex, en vue de la redynamisation de l'arbitrage amateur.

Le Président de la Ligue n'a pas accepté que le projet de procès-verbal soit modifié.

➤ **LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES**

Le 11/6, à CRETEIL, le **F.C. NOVUUS CHAMBOURCY** n'a pas remporté, **pour la 3^{ème} fois consécutive, la Coupe Nationale de Football d'Entreprise.** Il a en effet été battu par l'A.P.S.A.P. 94 EMILE ROUX (Critérium R 1 Elite Ligue de Paris-Ile de France) par 3 buts à 1.

➤ **COMPTE-RENDU DE LA DECISION PRISE QUANT A UNE PROPOSITION DU CONCILIATEUR DU C.N.O.S.F.**

Un club avait saisi le Conciliateur à propos d'une décision de la Commission d'Appel Départementale (C.A.D.) qui lui avait donné un match perdu par pénalité du fait que la rencontre n'avait pas pu aller à son terme par suite de faits disciplinaires imputables à un de ses joueurs. L'audition s'est déroulée le 12/5, en visioconférence.

Dans sa proposition de conciliation, le Conciliateur a estimé, le 30/5, que :

- la C.A.D. ne s'était pas méprise en retenant que l'incident, provoqué par un joueur du club requérant, avait eu lieu en cours de rencontre et qu'il avait empêché l'Arbitre de poursuivre cette dernière,

- c'était donc par une stricte mais néanmoins juste application de son Règlement Sportif que le District avait infligé la perte par pénalité de la rencontre au club concerné dès lors que l'incident survenu sur le terrain avait mis l'Arbitre dans l'impossibilité de continuer la rencontre.

Il a donc proposé au club requérant de **s'en tenir à la décision de la C.A.D..**

Il a donc été rendu compte au Comité de Direction de ce que le Bureau du Comité, **ne s'était pas opposé à cette proposition de conciliation.**

➤ **RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 18/6/2022, A GUERVILLE**

Le Comité est revenu sur l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18/6, à GUERVILLE.

Une **communication sur les décisions prises** lors de cette Assemblée Générale a été publiée dès le 21/6, dans le N° 1718 du journal numérique « Yvelines Football ».

Le Comité a adressé **ses remerciements** à toutes celles et tous ceux qui ont concouru à permettre que l'Assemblée Générale puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

➤ **RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS DU DISTRICT**

Le Comité est revenu sur les diverses manifestations du District, qui se sont déroulées, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

- **la Journée du Football Féminin, le 11/6**

- **les Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, le 19/6**

- **la Journée Nationale des Débutants, les 25 et 26/6.**

Le Comité a adressé **ses remerciements** à toutes celles et tous ceux qui ont concouru à permettre que ces manifestations puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

➤ **AGGRAVATION DU BAREME DISCIPLINAIRE**

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, le Comité a décidé d'aggraver le Barème Disciplinaire, notamment les sanctions pour les comportements grossiers ou injurieux, les comportements intimidants ou menaçants, les comportements discriminatoires, les crachats, les actes de brutalité ou les coups, qu'ils occasionnent ou non une blessure, entraînant ou non une Incapacité Totale de Travail, par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs. Il s'agit des articles 6 - Comportement grossier / injurieux, 8 - Comportement intimidant / menaçant, 9 - Comportement discriminatoire, 12 - Crachat et 13 - Acte de brutalité / coup.

Il est espéré que cela entraînera **une prise de conscience collective de la nécessité d'un changement radical de comportement. Ce qui pourrait arriver de mieux serait que cette aggravation du Barème ne trouve pas à s'appliquer.**

Le Barème ainsi aggravé sera bien entendu publié in extenso, pour l'information des clubs.

➤ **MODIFICATION AU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT**

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, le Comité a décidé de modifier l'article 20 du Règlement Sportif du District, relatif aux **demandes de dérogations** d'horaires ou de dates des rencontres. Le District communiquera à ce sujet avant le début de la saison 2022 / 2023.

➤ **ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL DE LA SAISON 2022 / 2023**

Le Comité a adopté le calendrier général de la saison 2022 / 2023.

➤ **LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2022/ 2023**

Le Comité n'a pu homologuer la **composition des groupes de championnat pour la saison 2022 / 2023**, dès lors que la Ligue avait fait savoir, le 20/6, que les classements et les groupes ne pourraient être traités lors de son Comité du 27/6, du fait que « de nombreux dossiers sont encore en cours de traitement au niveau de la F.F.F. » et que deux clubs jouaient « par ailleurs les barrages d'accession à la D2 Féminine le week-end suivant, etc. »

Les groupes ne seront donc présentés que lors de son Comité de Direction du 9/7 ...

➤ LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Ont été fixées les dates suivantes :

- . Séminaire du Comité de Direction
le samedi 27/8
- . Trophée des champions
le vendredi 2/9, au District
- . Réunion de début de saison des Arbitres
le dimanche 4/9, à CLAIREFONTAINE
- . Rentrée des Commissaires
le lundi 5/9, au District
- . Assemblée Générale d'hiver
le samedi 8/10, au district

➤ LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité a procédé à la nomination de la plupart des Commissions du District, hors les organes disciplinaires, qui sont nommés pour 4 ans. Il a également prorogé, jusqu'à la prochaine réunion du Comité, les pouvoirs des quelques Commissions qui n'ont pas été renommées.

➤ LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point quant aux **diverses formations techniques et certifications** organisées par le District, ainsi qu'aux **détections / sélections**.

➤ L'ARBITRAGE

Le Comité a fait le point des **diverses actions de la Commission de District de l'Arbitrage** depuis sa réunion du 18/5.

➤ LE CLASSEMENT DES ARBITRES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022

Sur proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité de Direction a **adopté le classement des Arbitres du District à l'issue de la saison 2022 / 2023**.

➤ LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Rien de nouveau à propos de la mise en place d'un droit de mutation, en cas de démission d'un arbitre, de l'Arbitre de club et l'Arbitre-assistant de club, de la valorisation de la fonction de Référent en arbitrage, des obligations des clubs telles qu'elles figurent dans le Statut Régional de l'Arbitrage de la Ligue et de l'obligation d'intégrer, dans la formation des arbitres, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui

sauvent.

La Ligue estime qu'il appartient à la Commission Régionale de l'Arbitrage, après concertation des Commissions de l'Arbitrage des Districts, de faire des propositions sur les différents points concernés à son Comité de Direction, en vue d'une présentation à l'Assemblée Générale de décembre 2022.

Donc **un an après l'adoption de ces mesures par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021**

➤ LES FINANCES

Par ailleurs, à la demande du District, s'agissant des **clubs débiteurs qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue**, le Comité de Direction de la Ligue a décidé qu'à défaut du règlement des sommes dues au District, à l'exception des pénalités de retard pour lesquelles les clubs sont invités à formuler une demande d'exonération auprès du District, la ou les équipes de ces clubs seraient **sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres** de compétitions programmées après la notification de ladite décision, et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

**Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 21/09/2022**

COMITÉ DE DIRECTION DU LUNDI 11 JUILLET 2022

➤ COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Il est rappelé que, sous réserve des procédures encore en cours et des éventuelles accessions supplémentaires qui pouvaient, le cas échéant, résulter de décisions à prendre par la Ligue, le Comité de Direction a, le 11/07/2022, homologué la composition des poules de la saison 2022/2023.

Comme lors des saisons précédentes, les groupes de Championnat ont été constitués en fonction du critère géographique, du nombre de promu et du nombre de relégués, mais également en relation avec la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.) pour tenir compte des relations entre certains clubs. Bien évidemment, les demandes particulières des clubs ont été examinées avec la plus grande attention.

En ce qui concerne le Championnat Départemental 2 Senior du Dimanche Après-midi, c'est le tirage au sort qui a permis de constituer les 2 groupes.

Ce tirage au sort public s'est déroulé le vendredi 1^{er} juillet, au siège du District, en présentiel et visioconférence.

Le Comité de Direction adopte la composition des groupes de Championnats de la saison 2022 / 2023, sauf dans la dernière division de certaines catégories.

La composition des différents groupes sera publiée dans le journal YF 1720 du 12 juillet 2022.

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

FLASH ACTU TECHNIQUE !

Bilan Journée Nationale des Débutants 2022 Samedi 25 & Dimanche 26 juin 2022 au Stade de la Couldre à Montigny le Bretonneux

Le District des Yvelines de Football et Franck BARDET son C.T.D. D.A.P. 78, responsable de l'encadrement, de la gestion et de l'animation des 3 Plateaux « Géants » organisés pour la Journée Nationale des Débutants, samedi 25 et dimanche 26 juin 2022 à Montigny-le-Bretonneux, tenaient tout particulièrement à remercier leurs collègues salarié(e)s, les membres des Commissions du district et les 20 éducateur(trice)s missionnés, issus(e) de 18 clubs yvelinois, pour leur contribution à la réussite de ces 2 journées festives. Ils ont œuvrés avec professionnalisme sous la pluie et sous le soleil à la préparation, la gestion des rencontres et des animations (temps quiz et cérémonie de clôture) programmées sur les 30 terrains de foot à 4, magnifiquement tracés pour l'occasion par la municipalité.

Ce rassemblement a permis à près de 1100 joueur(se)s, réparti(e)s dans 180 équipes, issu(e)s de 47 clubs du département, de participer à la dernière journée de plateau prévue au calendrier de la saison U6-U7 et aux éducateurs missionnés de compléter leur expérience de club tout en repartant avec leur diplôme tant convoité !

